



POLITIQUE D'ÉVALUATION

MISE À JOUR : AVRIL 2026

Table des matières

Préambule	03
Mission et vision de l'établissement	
Énoncé de politique	
Pratiques d'évaluation	
Évaluation efficace	
Attentes de l'établissement	
Droits et responsabilités	06
Établissement	
Enseignant·es	
Élèves	
Parents/tuteurs légaux	
Critères d'évaluation	09
Pratiques communes de l'établissement	
Normalisation interne	
Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB	11
Pratiques communes de l'établissement	
Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB	12
Tableau des matières et critères	13
Liens avec les autres politiques	15
Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'intégrité	
Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'inclusion	
Liens entre la politique d'évaluation et la politique linguistique	
Bibliographie	17

PRÉAMBULE

Mission et vision de l'établissement*

Nous formons des apprenants engagés, autonomes et responsables en favorisant la rigueur académique et des approches pédagogiques inclusives et innovatrices. À travers une éducation qui valorise la culture franco-yukonnaise et s'adapte au contexte unique du Yukon, nous encourageons chaque élève à s'épanouir au niveau académique, culturel, social, sportif et artistique.

Le CSSC Mercier est un centre d'excellence où nous développons notre empathie, notre curiosité intellectuelle et notre engagement pour devenir des citoyens ouverts sur le monde, conscients des enjeux locaux et globaux ainsi que de notre rôle au sein de la société. Notre mission est de préparer chaque individu à relever les défis d'un monde en constante évolution, inclusif, en s'appuyant sur la richesse de notre diversité.

Énoncé de politique

La politique d'évaluation au CSSC Mercier doit respecter les exigences du Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) du Baccalauréat international (IB), les normes de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la Francophonie (SÉBIQ), ainsi que celles du ministère de l'Éducation du Yukon. Ce dernier s'appuie sur le curriculum et les cadres d'évaluation de la Colombie-Britannique (CB), adaptés aux réalités et aux besoins locaux du territoire.

Plusieurs documents référentiels sont mis à la disposition de l'établissement pour établir les normes élaborées par notre système d'éducation provincial. Parmi ceux-ci, notons :

- Loi scolaire du Yukon;
- Cadre d'évaluation des apprentissages du Programme de la Colombie-Britannique;
- Progression des apprentissages;
- Politiques de la CSFY;
- Politique de la YEAP.

PHILOSOPHIE ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

L'évaluation utilise un large éventail de méthodes et d'outils conçus pour identifier les besoins d'apprentissage des élèves, mesurer l'acquisition des compétences et évaluer leur progression par rapport aux normes d'apprentissage définies. Étroitement liée aux programmes d'études du PÉI, elle soutient à la fois l'apprentissage et l'enseignement.

Cette évaluation repose sur deux principes clés :

- L'évaluation formative soutient l'apprentissage en cours en fournissant des retours réguliers aux élèves et aux enseignants. Ces retours permettent aux élèves de comprendre leurs points forts ainsi que les aspects nécessitant une amélioration, tout en guidant les enseignants dans l'ajustement de leur enseignement en fonction des besoins identifiés. L'évaluation formative n'est pas nécessairement notée, car son but est avant tout d'informer et d'enrichir l'apprentissage et l'enseignement. Dans le cadre du PÉI, elle peut prendre la forme de discussions en classe, d'exercices pratiques ou d'essais, d'observations de projets en cours, ou encore de quiz et d'auto-évaluations informels.
- L'évaluation sommative, quant à elle, mesure les acquis et la compréhension globale des élèves à la fin d'un processus d'apprentissage ou d'une unité. Elle sert à évaluer la performance des élèves en fonction des critères spécifiques définis par le PÉI. Les résultats de cette évaluation, généralement notés, offrent un aperçu des connaissances et compétences acquises par les élèves. Elle peut prendre la forme de présentations ou projets finaux, de rapports de recherche, d'examens formels ou encore de créations artistiques accompagnées de réflexions écrites.
- Le CSSC Mercier s'appuie sur ces modes d'évaluation pour soutenir et mesurer efficacement l'apprentissage dans ses cours.

Pratiques d'évaluation

- L'évaluation dans le cadre du PÉI est critériée, c'est-à-dire qu'elle évalue le travail des élèves en fonction de critères clairement définis, et non par comparaison avec leurs pairs. Les critères sont communiqués aux élèves avant chaque évaluation et sont accompagnés de rétroactions constructives.
- Pour garantir une évaluation fidèle et équitable, les stratégies d'évaluation doivent être diversifiées et refléter le travail réel des élèves. Les enseignants collaborent pour fournir des retours rapides et significatifs, afin de guider et d'améliorer l'apprentissage.



Évaluation efficace

- Une évaluation efficace doit être basée sur l'enseignement et l'apprentissage.
- Une évaluation efficace est généralement adaptée aux besoins et aux capacités de chaque élève, afin de lui permettre de donner le meilleur de lui-même à travers les tâches proposées.
- Elle repose sur l'évaluation formative, offrant aux élèves des retours d'information significatifs pour guider leur apprentissage.
- Elle favorise les tâches interdisciplinaires, afin de ne pas surcharger les élèves en termes d'évaluations.



Attentes de l'établissement

L'établissement s'attend à ce que :

- L'évaluation reflète les apprentissages des élèves.
- L'évaluation permet aux élèves de démontrer que les différentes compétences acquises dans les groupes de matières contribuent à accomplir le projet personnel et les tâches interdisciplinaires.
- L'évaluation favorise le développement des compétences de pensée critique et créative.
- L'évaluation favorise la recherche, est basée sur des contextes réels et donc , est significative pour les élèves.
- Certaines évaluations permettent aux élèves de développer leur sensibilité internationale.
- L'évaluation permet aux élèves d'avoir un retour d'information significatif leur permettant de s'améliorer.
- L'évaluation aide à améliorer l'enseignement.



DROITS ET RESPONSABILITÉS



Établissement

- ▶ Le CSSC Mercier possède des droits et responsabilités en matière d'évaluation. Les enseignants doivent, d'une part, évaluer de manière critériée tout au long de l'année scolaire. D'autre part, le CSSC MERCIER doit informer les parents de la politique d'évaluation.



Droits

- ▶ L'établissement a le droit d'appliquer sa politique d'intégrité intellectuelle dans le cadre d'évaluations.
- ▶ L'établissement a le droit d'évaluer les cas d'élèves litigieux en lien avec ses politiques.



Responsabilités

- ▶ L'établissement crée les conditions favorables à une collaboration efficace entre les divers intervenants pour assurer la réussite des élèves et veille à la conformité et à la mise en œuvre de la politique d'évaluation.
- ▶ L'établissement doit offrir un soutien pédagogique aux enseignants en matière d'évaluation dans le cadre du PÉI, notamment par le biais du développement professionnel et de l'organisation de réunions.
- ▶ L'établissement s'assure que les enseignants reçoivent toutes les informations nécessaires pour évaluer en conformité avec la présente politique.
- ▶ L'établissement doit garantir le respect de sa politique d'éducation inclusive lors des évaluations des élèves.
- ▶ L'établissement veille à ce que les responsabilités des autres membres de la communauté scolaire soient remplies.
- ▶ L'établissement gère les évaluations standardisées du gouvernement et supervise l'application des autres évaluations standardisées réalisées par les enseignants.
- ▶ L'établissement doit développer et mettre en œuvre un processus de normalisation de la correction des évaluations au sein de chaque département.



Enseignant·es

- Les enseignants sont les personnes responsables de l'évaluation dans l'établissement.

Droits

- Les enseignants ont le choix des évaluations administrées aux élèves dans chaque groupe de matières pour chaque année du PÉI (à l'exception des évaluations imposées par la commission scolaire ou le gouvernement).
- Les enseignants ont le droit de se servir de leur jugement professionnel lors des tâches d'évaluation.

Responsabilités

- Les enseignants doivent respecter les normes et modalités de l'établissement ainsi que les rôles attribués à l'enseignant dans la loi sur l'instruction publique.
- Les enseignants doivent administrer les évaluations standardisées imposées par la commission scolaire. Ils doivent informer dans un délai raisonnable la direction de l'établissement avant de procéder à ces évaluations.
- Pour chaque cours, l'enseignant doit inclure dans ses plans à long terme une planification de l'évaluation.
- L'enseignant doit différencier ses évaluations pour respecter la politique d'inclusion.
- L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes, en nombre suffisant et échelonnées dans le temps afin de dresser un portrait juste des apprentissages de l'élève et de permettre l'obtention de services adaptés.

Pour ce faire, l'enseignant a recours à

- des moyens informels (observations, questions, autoévaluation, etc.) en cours d'activité
- des moyens formels (tests, questionnaires, etc.) afin de recueillir des données sur l'acquisition des connaissances
- des moyens formels afin de recueillir et consigner des données sur le développement des compétences.

- Les enseignants doivent participer à des activités de normalisation avec leurs pairs.
- Les enseignants doivent informer les élèves, au préalable, des critères d'évaluation et des exigences liées aux évaluations.
- L'enseignant valorise la qualité de la langue parlée et écrite dans ses évaluations.
- L'enseignant est responsable de fournir une rétroaction aux élèves dans un délai raisonnable :
 - En temps normal, un délai raisonnable pour une évaluation formative est de 3 à 5 jours ouvrables.
 - En temps normal, un délai raisonnable pour une évaluation sommative est de 15 jours ouvrables pour les cours de langue
 - 10 jours ouvrables pour les autres cours
- L'enseignant doit tenir à jour une comptabilisation des résultats des évaluations et, sur demande, la rendre accessible à la direction et aux parents.
- L'aide-enseignant(e) et le personnel de soutien doivent accompagner les élèves dans leur parcours scolaire, en se référant au document définissant leurs rôles, tout en étant informés de la politique d'évaluation du CSSC Mercier.

Élèves

- Les élèves vivent des évaluations variées au cours de chaque année du PEI.

Droits

- Les élèves bénéficiant de plans de soutien ou d'intervention ont le droit d'obtenir les adaptations nécessaires, comme le prévoit la politique d'inclusion.
- Les élèves ont le droit d'être informés dans un délai raisonnable des tâches d'évaluation (date, contenu et compétence(s) évaluée(s)).
- Les élèves ont le droit de recevoir dans des délais raisonnables des rétroactions sur les tâches d'évaluation.

Responsabilités

- Les élèves ont la responsabilité de se préparer adéquatement aux tâches d'évaluation.
- Les élèves doivent arriver préparés et équipés à toute évaluation.
- Les élèves doivent remettre les projets et travaux dans les délais prescrits. Si un travail ou projet est en retard, les exigences et pénalités du contrat d'engagement de travaux non-remis peuvent être imposées par l'enseignant. L'enseignant peut imposer une modification du travail/projet ou décider d'un autre mode d'évaluation.
- Les élèves doivent respecter la politique d'intégrité intellectuelle lors de la remise de travaux.
- Les élèves ont la responsabilité d'être présents pour les évaluations. L'élève est responsable de faire les démarches nécessaires pour reprendre une évaluation manquée. L'enseignant peut imposer la reprise de l'évaluation au moment de son choix ou décider d'un autre mode d'évaluation de son choix. Les exigences et pénalités du contrat d'engagement de reprise d'évaluation peuvent être imposées par l'enseignant.
- Ils doivent également réaliser des tâches menant à l'obtention du certificat de l'IB (bénévolat, projet personnel, etc.). Parallèlement, l'élève doit réussir tous les critères menant à l'obtention du diplôme Cournouiller de la Colombie-Britannique.



Parents/tuteurs légaux

- Les parents ou tuteurs légaux contribuent à la réussite des élèves de par l'accompagnement qu'ils leur offrent.



Droits

- Les parents/tuteurs ont le droit d'accéder aux bulletins de leur enfant afin de constater leurs progrès et/ou leurs difficultés et offrir du soutien si nécessaire.



Responsabilités

- Les parents/tuteurs soutiennent leur enfant dans sa réussite scolaire.
- Les parents/tuteurs communiquent de façon harmonieuse avec l'établissement.
- Les parents/tuteurs informent l'école de toute absence prévue le plus tôt possible et soutiennent leur enfant dans sa démarche de récupération académique.



CRITÈRES D'ÉVALUATION



Pratiques communes de l'établissement

- Dans chaque groupe de matières, tous les aspects de tous les critères sont évalués au minimum deux fois au cours de chaque année du PÉI.
- Pour l'attribution des niveaux finaux de chaque critère, les enseignants utilisent leur jugement professionnel pour établir une note.
- Pour les cours ayant des examens finaux :
 - a) L'horaire des examens sera transmis aux enseignants au moins un mois à l'avance et aux élèves au moins une semaine à l'avance.
 - b) Les enseignants et les élèves doivent respecter l'horaire établi ;
 - c) Sauf en cas exceptionnel, les examens finaux ne peuvent pas être réévalués.
 - d) En cas d'absence justifiée à un examen final, l'élève se verra offrir une date de reprise. En cas d'absence non justifiée ou en cas d'absence à la reprise, l'élève recevra une note de zéro. En cas exceptionnel, l'enseignant peut, avec l'accord de la direction, offrir une évaluation alternative.





Normalisation interne

- À chaque année scolaire, les enseignants d'un même département ou groupe de matière doivent se rencontrer afin de normaliser l'évaluation pour avoir une compréhension commune plus juste des objectifs et des critères d'évaluation.

LES RÈGLES DE CHEMINEMENT SCOLAIRE






Progression d'une année à l'autre :

➤ Progression d'une année à l'autre de la 7^e à la 9^e année.

-  Les élèves progressent automatiquement d'une année à l'autre jusqu'à leur entrée en 10^e année.
-  Un élève peut reprendre une année si ses parents et la direction de l'école l'autorisent. Les enseignants de l'élève doivent être consultés par la direction de l'école avant toute décision.

➤ Exemption de cours

Pour être exempté d'un cours :

-  La politique de la CSFY est appliquée.
-  Un élève peut être exempté d'un cours si l'élève, ses parents et la direction l'autorisent. La direction doit consulter le chef du département concerné et les enseignants de l'élève avant d'autoriser la transition.
-  La demande pour l'exemption doit être faite par les parents avant le 10 juin de l'année précédente.
-  Pour un cours de mathématiques ou de langue, le chef de département et/ou l'enseignant doit faire passer à l'élève une évaluation de l'année dont il désire être exempté avant d'émettre un avis. Le résultat de cette évaluation doit être communiqué à l'élève, aux parents et à la direction avant toute décision.
-  Un élève qui est exempté d'un cours doit s'attendre à avoir besoin de mesures spéciales pour compenser son retard.

CONSIGNATION ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IB



Pratiques communes de l'établissement

- Afin d'évaluer les compétences et les connaissances des élèves, les enseignants utilisent divers types d'évaluations spécifiques à leur matière (essai, situation d'apprentissage et d'évaluation, recherche, présentation orale, composition musicale ou artistique, etc.). Les résultats sont consignés tout au long de l'année dans Google Classroom* et Excel.
- Les résultats aux évaluations critériées sont transmis de la manière suivante :
- Bulletin PÉI incluant tous les groupes de matières, l'action par le service, l'interdisciplinarité ainsi que le projet personnel (5^e année seulement) : remis en même temps que le bulletin final.



La communication des apprentissages



Dans un cours linéaire, les enseignants produisent deux profils d'élève (rapports intérimaires) et deux bulletins :

- Un rapport intérimaire à la fin d'octobre, un bulletin à la fin de janvier, un autre rapport intérimaire en mars et un bulletin final en juin.



Pour un cours semestriel d'automne :

- Un rapport intérimaire à la fin d'octobre et un bulletin final en janvier.



Pour un cours semestriel d'hiver :

- Un rapport intérimaire en mars et un bulletin final en juin

Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB

Les élèves sont évalués en pourcentage selon les exigences du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Les évaluations prennent diverses formes, et les résultats sont ensuite consignés dans Aspen.

Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locales

CONCORDANCES DU PEI EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Niveau IB	BI note finale	Lettre	Pourcentage %	Niveau de compétences
7	32	A	100	Approndie
7	31	A	99	
7	30	A	98	
7	29	A	97	
7	28	A	96	
6	27	A	95	
6	26	A	92	
6	25	A	90	
6	24	A	87	Maîtrisé
5	23	A	86	
5	22	B	84	
5	21	B	82	
5	20	B	80	
5	19	B	78	
4	18	B	77	En voie d'acquisition
4	17	B	75	
4	16	C+	72	
4	15	C+	70	
3	14	C+	69	Émergent
3	13	C	66	
3	12	C	63	
3	11	C	60	
3	10	C-	56	
2	9	C-	55	
2	8	C-	52	Émergent
2	7	I	48	
2	6	I	45	
1	5	I	44	
1	4	I	35	
1	3	I	26	
1	2	I	18	
1	1	I	9	
1	0	I	0	

Note de passage



Seulement pour les 10^e

Réussite ou échec ?

À partir de la bande 3-4, l'élève est considéré en réussite, mais il faut comprendre que plusieurs éléments sont à améliorer. Étant donné que « 3 » est le seuil de passage, un élève qui a obtenu 12/32 est en réussite.

Rappel! Les résultats IB ne DOIVENT PAS être considérés comme des résultats quantitatifs (%) mais bien comme des résultats qualitatifs (niveau atteint).

TABLEAU DES MATIÈRES ET CRITÈRES

Selon les principes de l'IB en matière d'évaluation, il est essentiel d'adopter une approche critériée. Dans cette approche, « les objectifs spécifiques des groupes de matières correspondent aux critères d'évaluation. Chaque critère comporte neuf niveaux possibles (0-8) répartis en cinq bandes qui représentent généralement un travail n'atteignant aucun des niveaux (0), émergent (1-2), en voie d'acquisition (3-4), maîtrisé (5-6) et approfondie(7-8). Chaque bande possède un descripteur qui lui est propre.

Les enseignants s'appuient sur ces descripteurs pour décider du niveau qui correspond le mieux aux progrès et aux résultats des élèves. Ainsi, la qualité du travail de l'élève peut être évaluée de façon plus globale pour lui permettre de développer une plus grande maîtrise de ses forces et de ses défis lors de son auto-évaluation. Il saura précisément ce qu'on attend de lui et il pourra améliorer son apprentissage en conséquence.

Les critères d'évaluation

Toutes les matières ont quatre (4) critères à évaluer sur 32. Chaque critère est composé de plusieurs aspects.

Matières IB à Mercier									
Critères	Langue et littérature (français)	Langage & littérature (anglais)	Individus et sociétés (tous les cours de sciences humaines)	Sciences	Mathématiques	Arts (arts d'interprétation et arts visuels)	Éducation physique et à la santé	Design	
A	Analyse	Analyse	Connaissances et compréhension	Connaissances et compréhension	Connaissances et compréhension	Recherche	Connaissances et compréhension	Recherche et analyse	/8
B	Organisation	Organisation	Recherche	Recherche et élaboration	Recherche de modèles	Développement	Planification de la performance	Développement des idées	/8
C	Production de texte	Production de texte	Communication	Traitement et évaluation	Communication	Création ou exécution	Application et exécution	Création de la solution	/8
D	Utilisation de la langue	Utilisation de la langue	Pensée critique	Réflexion sur les répercussions de la science	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle	Évaluation	Réflexion et amélioration de la performance	Évaluation	/8
									/32

Le projet PEI et l'interdisciplinarité ont trois (3) critères à évaluer sur 24.
Chaque critère est composé de plusieurs aspects.

Critères	PROJETS DU PEI	interdisciplinarité	
A	Planification	Évaluation	/8
B	Application des compétences	Synthèse	/8
C	Réflexion	Réflexion	/8
			/24

Matières	Critère A	Critère B	Critère C	Critère D
LANGUE ET LITTÉRATURE	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
LANGUAGE & LITERATURE	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
INDIVIDUS ET SOCIÉTÉS SCIENCES HUMAINES	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
SCIENCES	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
MATHÉMATIQUE	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
ARTS	Recherche	Développement	Création ou Exécution	Évaluation
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
DESIGN	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
PROJETS DU PEI	Planification	Application des compétences	Réflexion	
INTERDISCIPLINAIRE	Évaluation	Synthèse	Réflexion	

OBJECTIFS À ATTEINDRE DURANT LES QUATRE ANNÉES DU PEI

1	Avoir pleinement conscience de leurs points forts et des points qu'ils peuvent améliorer.
2	Faire preuve d'implication et de persévérance dans les activités qu'ils entreprennent.
3	Travailler en collaboration avec les autres.
4	Relever de nouveaux défis qui les amènent à développer de nouvelles compétences.
5	Initier et planifier une activité de service
6	Développer leur sensibilité internationale à travers l'engagement mondial, le multilinguisme et la compréhension interculturelle.
7	Prendre en considération la portée éthique de leurs actes.

LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'intégrité

Les politiques d'évaluation et d'intégrité intellectuelle sont liées. En effet, lors d'évaluations sommatives, les enseignants insistent sur le respect de l'intégrité en expliquant clairement aux élèves leurs attentes. Les élèves, quant à eux, doivent s'engager à respecter cette politique lors de la remise de leurs travaux.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'inclusion

La politique d'évaluation tient compte de la politique d'inclusion. En effet, tous les élèves pour lesquels il faut supprimer les obstacles à l'apprentissage bénéficient de ces aménagements lors de leurs évaluations sommatives.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique linguistique

La politique d'évaluation tient compte de la politique linguistique en permettant aux élèves de réaliser des tâches d'évaluation sommative favorisant le développement de la sensibilité internationale, notamment via la possibilité d'utiliser des contextes culturels et linguistiques variés.

Révision de la politique d'évaluation

La politique d'évaluation sera révisée selon les politiques Baccalauréat International par un comité désigné.



LEXIQUE*

Rigueur académique : la création d'un environnement dans lequel chaque élève est censé et soutenu à apprendre à des niveaux élevés, et démontre un apprentissage à des niveaux élevés.

Approches pédagogiques inclusives : une approche qui se fonde sur la réponse aux besoins et l'adaptation aux capacités de chacun.

Approches pédagogiques innovatrices : un processus consistant à introduire de nouvelles stratégies et méthodes d'enseignement dans la salle de classe pour améliorer les résultats académiques et résoudre les problèmes réels afin de promouvoir un apprentissage équitable.

Culture franco-yukonnaise : la culture franco-yukonnaise est l'expression vivante de la francophonie au Yukon, qui intègre les traditions, l'histoire, les arts et les valeurs francophones tout en s'enracinant dans le contexte nordique, multiculturel et autochtone unique de la région.

Empathie : capacité à ressentir les émotions de quelqu'un d'autre, arriver à se mettre à la place d'autrui. À comprendre les idées d'un autre et à partager ses sentiments.

Curiosité intellectuelle : ouverture d'esprit et soif d'acquérir des connaissances et des expériences qui poussent à questionner et à mieux comprendre son univers.

Engagement : acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose; promesse, convention ou contrat par lesquels on se lie.



BIBLIOGRAPHIE

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, 2014 (mis à jour en août et septembre 2022)

École André Piola. (2020). *Politique d'évaluation*



<https://andrepilat.csf.bc.ca/wp-content/uploads/sites/5/ressources/Politique-de-valuation-2020.pdf>

